

EXTRAIT DU REGISTRE

aux délibérations du conseil communal



Séance publique du 3 octobre 2022

Date de l'annonce publique : 23/09/2022

Date de la convocation des conseillers : 23/09/2022

Mode de participation

Présences	(12) Strecker, Erny (échevin) - Reding, Edy (échevin) - Ballmann, Bettina (conseillère) - Brix, Nadine (conseillère) - Carelli, Sandra (conseillère) - Fisch, Ernest (conseiller) - Flammang, Sandra (conseillère) - Klinski, Mireille (conseillère) - Lourenço Martins, Angelo (conseiller) - Michels, Daniel (conseiller) - Pompignoli, Fabrice (conseiller) - Stoffel, Wayne (conseiller) - Ingelbert, Alain (secrétaire communal).
Visioconférence	(1) Jungen, Tom (bourgmestre).
Procuration	(0) Néant.
Absences	(0) Néant
Référence	CC.2022-10-03 - 2.14
Point de l'ordre du jour	2.14
Objet	Acte notarié - Acquisition par la Commune (parcelle sise à Crauthem).

Le conseil communal,

Vu l'acte du 15 septembre 2022, établi par Jean-Paul Meyers, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, relatif à une acquisition effectuée dans un but d'utilité publique, à savoir arrondir la propriété communale :

- Acte n° 21399 avec M. Claude Kieffer : acquisition d'un labour sis à Roeser inscrit au cadastre de la Commune de Roeser, section E de Crauthem comme suit :
 - Numéro 256/991, lieu-dit: "Oben dem Neuenweiher", terre labourable, contenant 02 hectares 44 ares 40 centiares ;

Considérant que l'acquisition a eu lieu pour et moyennant le prix de 250.000,00 euros ;

Considérant que cette opération immobilière ne nécessite pas d'approbation ministérielle alors que la valeur n'en dépasse pas 250.000 € ;

Vu la délibération du 18 juillet 2022 portant approbation du compromis du 16 juin 2022 relatif à l'acquisition d'une parcelle, sise section E de Crauthem ;

Vu l'article 4/650/221100/99001 du budget communal ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Après délibération ;

Décide **à l'unanimité des voix**

D'approuver l'acte n° 21399 du 15 septembre 2022, établi par Jean-Paul Meyers, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, relatif à l'acquisition d'un labour sis à Roeser effectuée dans un but d'utilité, à savoir l'arrondissement de la propriété communale.



En séance à Roeser, date qu'en tête.

POUR
EXPEDITION
CONFORME

(Suivent les signatures)

Roeser, le jeudi 13 octobre 2022

Le bourgmestre,



Le secrétaire,

Pour le secrétaire empêché,
le fonctionnaire délégué

